



Charte des projets accompagnés par le SUP

Au moment où les acteurs se mobilisent et s'engagent dans un projet pédagogique accompagné par le SUP, il est important de poser une définition claire de la notion d'accompagnement.

- Le SUP a pour mission de susciter, accompagner et valoriser les projets portés par des équipes d'enseignants et favorisant de nouvelles situations pédagogiques.
- Un projet se décline en 4 phases délimitées dans le temps :
 - définition des objectifs,
 - conception du dispositif,
 - mise en œuvre,
 - évaluation.
- L'accompagnement des projets vise trois objectifs principaux :
 - augmenter leurs chances de réussite,
 - favoriser la mutualisation des résultats,
 - les valoriser au sein de l'université et à l'extérieur.
- Atteindre ces trois objectifs nécessite :
 - une proximité importante avec l'équipe pédagogique facilitée par l'existence d'un interlocuteur direct (chef de projet) et l'organisation régulière de réunions de suivi,
 - une évaluation du dispositif prenant en compte l'ensemble des acteurs concernés.
- Pour accompagner l'équipe pédagogique, le SUP propose :
 - une formation à la méthodologie de conduite de projet,
 - des formations pédagogiques,
 - une information sur les acquis de la recherche et de l'expérience,
 - des pistes concrètes d'actions,
 - des espaces de partage d'expériences,
 - la promotion du projet dans et hors l'UPS.
- Une liste des projets accompagnés par le SUP selon cette charte est accessible sur le site SUP, assurant ainsi leur visibilité.
- Des moyens d'origines diverses (composante, SUP, Ministère) peuvent être attribués aux enseignants impliqués dans les projets, sous la forme d'heures intégrables dans les services.